الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/20/2024

Rabat, le 11 novembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la *Holding Marocaine Commerciale et Financière SA (Holmarcom SA)* a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, le 5 novembre 2024, 3 556 732 actions *AtlantaSanad* au cours unitaire de 120 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, *Holmarcom SA* déclare détenir :

- Directement 3 139 697 actions représentant 5,21% du capital d'*AtlantaSanad* ;
- Indirectement 33 712 970 actions représentant 55,92% du capital d'*AtlantaSanad*, à travers sa filiale *Holmarcom Insurance Activities SA*.

Ainsi, la participation totale, directe et indirecte de *Holmarcom SA* dans le capital d'*AtlantaSanad* est de 61,13%.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *Holmarcom SA* envisage d'arrêter ses cessions sur la valeur *AtlantaSanad*.

Holmarcom SA déclare agir de concert avec *Holmarcom Insurance Activities SA*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma